

VOUS & NOUS

ÉDITO



Gilles DEBERNARDI

Chine, le virus s'attaque aux Bourses

Ce n'est pas un grain de sable qui a enrayé la gigantesque machine, mais une microscopique particule infectieuse. Ainsi voit-on, chez La Fontaine, un moucheron qui terrasse un lion. Quoi que le mal, cette fois, serait venu d'une chauve-souris portant ses germes néfastes sur le marché de Wuhan. La mondialisation fera le reste... En attendant, voici « l'usine du monde » cul par-dessus tête. Avec 425 morts, le coronavirus a déjà plus tué en Chine depuis janvier que le SRAS pendant deux ans. Un vent de panique souffle au pied de la Grande Muraille. Xi Jin Ping a déclaré « la guerre au démon ».

LA QUESTION DU JOUR

Réformes des retraites : comprenez-vous les 19357 amendements déposés par les Insoumis ?

LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIR

Rugby : pensez-vous que la France peut remporter le tournoi des VI Nations ?



À VOIR, À LIRE SUR LE WEB

[Vidéo] Un chien vraiment tout terrain ! À voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com

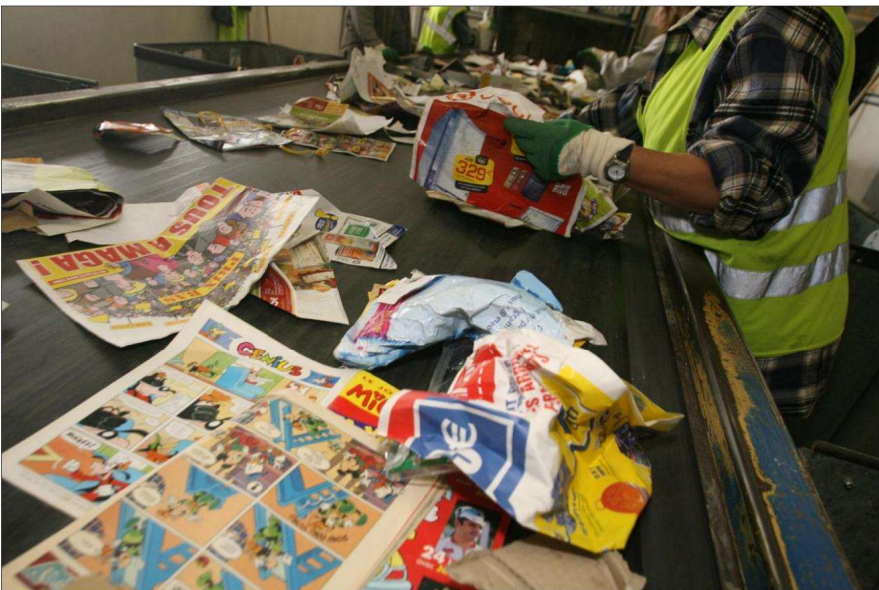
NOUVEAU OFFRE D'ABONNEMENT INTÉGRAL Journal papier + numérique 7j/7 36€99/mois

Form for account creation and subscription details, including fields for name, address, and payment information.

LE DOSSIER DU JOUR

DRÔME ET ARDÈCHE Des investissements colossaux sont prévus dans les prochaines années afin de permettre un meilleur recyclage des ordures

Des millions d'euros pour mieux valoriser nos déchets



Aujourd'hui en France, on trie 70 % de nos emballages et 59 % de nos papiers. Photo Le DL/Fabrice ANTERION

Si on trie de plus en plus des déchets, les efforts ne sont pas encore suffisants. Cela commence par d'importants investissements pour moderniser ou créer des sites de traitement des ordures.

Poubelle jaune, poubelle bleue ou poubelle grise ? Combien sommes-nous chaque jour, pétris de bonnes intentions, brique de lait ou boîte de conserve à la main, devant ce choix cornélien ?

Le projet de loi anti-gaspillage, initié par le gouvernement, a pour ambition d'accompagner le grand public et les professionnels vers encore plus de gestes écocitoyens.

En Drôme-Ardèche, c'est un nouveau projet qui va ainsi être mené ces prochains mois avec l'extension et la modernisation du centre de tri des déchets sélectifs du Sytrad, à Portes-lès-Valence.

Des emplois créés

Les travaux d'extension et de modernisation du centre de tri des déchets sélectifs du Sytrad, à Portes-lès-Valence, permettront de créer des emplois : « Les travaux réalisés par des entreprises locales ou régionales devraient faire travailler jusqu'à 100 personnes au plus fort du chantier, précise Bruno Bertini, directeur Veolia recyclage et valorisation des déchets secteur Drôme Alpes Ardèche.

L'UNION DE TROIS SYNDICATS

Sytrad (syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme), regroupé 12 structures intercommunales du nord et centre de Drôme-Ardèche, soit 534 communes et 512 083 habitants. Sypp (syndicat des Portes de Provence), regroupé sept établissements publics de coopération intercommunale du sud Drôme-Ardèche et du nord Vaucluse, soit 171 communes et 207 916 habitants.

aujourd'hui pris en charge par le centre de tri de Nîmes, NDLR) pour former un groupe, et mettre en place une délégation de service public avec le groupe Veolia afin de porter le projet tous ensemble.

Un projet « dont on peut être fier pour le bien de la planète »

« Notre centre de tri commençait à devenir obsolète et devait être modernisé car nous voulons mettre en place l'extension des consignes de tri en septembre 2021 », explique Serge Blache, le président du Sytrad.

Et d'ajouter : « Le coût des travaux aurait été trop important à supporter seul par les habitants de notre territoire. Après une première étude de faisabilité, j'ai donc sollicité mes collègues du Sypp et du Sictoba (dont les déchets sont

Un chantier de plus de 21 millions d'euros

L'objectif du chantier du centre de tri de Portes-lès-Valence est d'augmenter la quantité collectée de papiers et d'emballages, d'assurer le tri en son territoire. Les travaux, dont le coût d'investissement est évalué à 21 millions d'euros (dont sept millions pour le bâtiment) et assuré par le délégataire Veolia Recyclage & Valorisation des déchets, se dérouleront en deux parties avec d'un côté des travaux liés au bâtiment et d'autre part des travaux liés au process.



Une convention a été signée entre les syndicats Sytrad, Sypp, Sictoba et le groupe Veolia Recyclage & Valorisation des déchets. Photo Le DL/F.A.

LE CHIFFRE 38 000 TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS

C'est l'objectif, en tonnes de déchets traités, à terme sur le site de Portes-lès-Valence, soit presque un doublement de la capacité actuelle (21 000 tonnes aujourd'hui).

provençale. Le projet à 20 millions d'euros est porté par l'entreprise Coved, qui exploite déjà un centre de stockage juste à côté, à Roussas. Mais l'exploitation du site de Roussas arrivera à terme en 2022. Sur sept hectares, le futur site des

Granges-Gontardes traitera 75 000 tonnes par an, contre 150 000 actuellement. « La loi de transition énergétique nous impose de stocker deux fois moins d'ici 2025 », explique Olivier Berard, directeur territorial du Coved. « C'est une très bonne chose. Il faut

LE DOSSIER DU JOUR

À Lavilledieu, un pôle de valorisation des déchets verra le jour cet automne : 40 000 tonnes seront traitées par an

À partir de l'automne 2020, 40 000 tonnes de déchets seront traitées dans la zone artisanale Lucien-Auzas à Lavilledieu en Sud-Ardèche, aux portes d'Aubenas, dont 40 % dans un objectif de valorisation écologique. Les syndicats du Sidomsa (syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas) et du Sictoba (syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères de la basse Ardèche), par une délégation de service public, ont confié les rênes pour 20 ans à l'entreprise Suez.

fonction le traitement des ordures ménagères (environ 30 000 tonnes par an), des encombrants (5 000 tonnes par an) et du bois collecté en déchetterie (5 500 tonnes par an). Pour 60 %, ces ordures seront comme aujourd'hui destinées à l'élimination. Elles seront alors évacuées vers le Sud-Drôme (lire par ailleurs) puisque le centre d'enfouissement de Grospièrres/Beaulieu va définitivement fermer durant l'été 2020.

Redonner vie à certains déchets

Les 40 % restants seront valorisés écologiquement. Il s'agira pour l'usine de transformer cette matière pour lui redonner une seconde vie. Ainsi, 5 500 tonnes par an seront transformées en combustibles solides de récupération pour être destinées à une chaufferie biomasse pour la production de chaleur.

Au total, 1 000 tonnes de matières premières secondaires partiront en recyclage des matières plastiques, cartons et métaux. Enfin, 12 000 tonnes par an serviront à la production d'énergie électrique de chaleur dans une unité de valorisation énergétique.

Aux Granges-Gontardes, un centre de stockage à 20 millions d'euros pourrait sortir de terre



L'activité de stockage du Coved à Roussas va arriver à terme en 2022. Photo Le DL/S.V.

Le dossier est conforme, validé par les services d'État et actuellement soumis à une enquête publique. Il semble en passe de se réaliser : un centre de stockage des déchets pourrait voir le jour dans la commune des Granges-Gontardes, en Drôme

provençale. Le projet à 20 millions d'euros est porté par l'entreprise Coved, qui exploite déjà un centre de stockage juste à côté, à Roussas. Mais l'exploitation du site de Roussas arrivera à terme en 2022. Sur sept hectares, le futur site des

provençale. Le projet à 20 millions d'euros est porté par l'entreprise Coved, qui exploite déjà un centre de stockage juste à côté, à Roussas. Mais l'exploitation du site de Roussas arrivera à terme en 2022. Sur sept hectares, le futur site des

provençale. Le projet à 20 millions d'euros est porté par l'entreprise Coved, qui exploite déjà un centre de stockage juste à côté, à Roussas. Mais l'exploitation du site de Roussas arrivera à terme en 2022. Sur sept hectares, le futur site des

provençale. Le projet à 20 millions d'euros est porté par l'entreprise Coved, qui exploite déjà un centre de stockage juste à côté, à Roussas. Mais l'exploitation du site de Roussas arrivera à terme en 2022. Sur sept hectares, le futur site des

provençale. Le projet à 20 millions d'euros est porté par l'entreprise Coved, qui exploite déjà un centre de stockage juste à côté, à Roussas. Mais l'exploitation du site de Roussas arrivera à terme en 2022. Sur sept hectares, le futur site des

provençale. Le projet à 20 millions d'euros est porté par l'entreprise Coved, qui exploite déjà un centre de stockage juste à côté, à Roussas. Mais l'exploitation du site de Roussas arrivera à terme en 2022. Sur sept hectares, le futur site des

QUESTIONS À

Thomas Flusin Responsable territorial de Citeo en Auvergne Rhône-Alpes

« Un surcoût important s'il y a un mauvais tri »



Photo Yves SAMUEL

On trie de mieux en mieux en région Auvergne-Rhône-Alpes. Qu'en est-il dans la Drôme et l'Ardèche ? En Drôme et Ardèche, les performances sont plutôt bonnes. On est légèrement sous la moyenne régionale (72 kilos par habitant et par an) dans la Drôme, avec 68,5 kilos d'emballages et papiers triés et recyclés. En Ardèche, on est au dessus, avec 78 kilos. C'est donc plutôt positif, mais il reste encore beaucoup d'emballages et de papiers qui ne sont pas triés.

Quelles sont les conséquences d'un mauvais tri ou d'un non tri ?

Un mauvais tri, c'est surtout lorsqu'on fait une erreur dans le bac de tri. Par exemple, un sac d'ordures ménagères dans le bac jaune. Cela coûte cher car cette erreur sera retirée au centre de tri et ira à l'enfouissement. Ces erreurs représentent un surcoût d'environ 150 euros par tonnes aux collectivités. L'absence de tri, ce sont des emballages qui finissent dans le bac gris alors qu'ils pourraient être triés et recyclés. Le non tri, c'est un surcoût important pour la collectivité car un emballage trié est synonyme de soutiens financiers en moins de la part de Citeo et de recettes, liées à la revente de la matière, en moins. Un emballage non trié et qui finit aux ordures ménagères ne bénéficie d'aucune aide financière. Au final, ce sont les contribuables qui sont pénalisés si le tri est mauvais.

Quel est le rôle de Citeo dans l'application du projet d'extension et de modernisation du centre de tri à Portes-lès-Valence ?

Citeo agit pour réduire l'impact environnemental des emballages et papiers. L'un des moyens, c'est de permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et leurs papiers d'ici 2022 comme le veut la loi. Pour ce faire, il est indispensable de moderniser les centres de tri afin qu'ils puissent séparer correctement les différentes catégories d'emballages et de papiers. Nous avons soutenu l'idée d'un centre de tri qui puisse être porté par une coopération territoriale à l'échelle d'un bassin de 800 000 habitants. Nous soutenons également les investissements sur ce centre de tri à hauteur d'un million d'euros.

Concernant le plastique, peut-on espérer à court terme des produits innovants et plus facilement recyclables ?

Oui, le plastique nous rend de formidables recyclables dans notre quotidien mais force est de constater qu'il est aujourd'hui partout, jusque dans nos océans, et c'est une catastrophe pour l'environnement. Avec la simplification du geste de tri, nous disons aux Français : mettez tous vos emballages dans le bac de tri, nous aurons une solution pour les traiter ou les recycler. Aucune bouteille ne devrait se retrouver par terre. C'est une aberration quand on sait qu'aujourd'hui, les fabricants manquent de plastique recyclé.

C'est quoi l'extension des consignes de tri ?

Les consignes de tri de vos emballages sont arrivées en 1992 avec des bacs de tri (vert, bleu, jaune) installés petit à petit dans les villes de France pour les différentes matières (papier, carton, verre et plastique) en vue d'un recyclage. Jusqu'à présent étaient exclus certains emballages en plastique tels que les pots, les barquettes, les blisters, les tubes de dentifrice... Dès aujourd'hui, pour certains territoires (renseignez-vous auprès de votre commune) les pots de yaourts, emballages de pack d'eau ou barquettes de viande pourront être jetés avec le reste des bouteilles et flacons plastiques. L'extension se fera progressivement afin que chaque collectivité puisse organiser la collecte et le tri. Par ailleurs, l'objectif est de réduire la production des déchets à la source. La fin progressive de tous les emballages plastiques à usage unique est prévue d'ici 2040. Depuis le 1er janvier 2020, sont interdits : goblets et verre en plastique (sauf s'ils sont compostables ou faits en matières biosourcées), assiettes jetables, cotons-tiges, bouteilles d'eau plate en plastique pour la restauration collective scolaire. À partir du 1er janvier 2021, interdiction des pailles (sauf utilisation médicale), piques à steak, toute la vaisselle jetable (couverts, couvertes à verre jetables...), bâtonnets mélangeurs, contenants et bouteilles en polystyrène expansé, tiges pour ballons.

Site internet de Citeo : www.voustriezvousrecyclez.com

Une appli pour savoir où trier les objets

Si vous êtes perdus dans le tri de vos déchets, vous pouvez toujours télécharger gratuitement, sur votre smartphone, l'application de Citeo : Le Guide du tri. Il suffit ensuite d'entrer le nom d'un objet et votre localisation pour savoir si l'objet est recyclable et quelle poubelle vous devez utiliser. Vous trouverez aussi les points de collecte autour de vous, ainsi que des astuces de tri.

Advertisement for 'Émerveillés par l'Ardèche' magazine, featuring a cover image and details about the 'Bon de commande' and subscription information.